

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Assemblée Plénière



Compte-rendu du mardi 8 septembre 2020 – 10H

Hôtel du Conseil Départemental – 2 rue Jacquemars Gielée – Salle des Conférences et visio-conférence - Lille

■ Participants / excusés

Participants :

Conseil Départemental du Nord : Geneviève Mannarino, Marie-Annick Dezitter

Département : Cyril Carbonnel, Marie Gérard, Stéphane Latouche, Florence Maincent, Arnaud Noiret.

MDPH : Anne-Marie Bross.

CDCA : David Danel, Pierre De Beer, Nathalie Dequen, Catherine Engelaere, Christian Hilaire, Jean-Pierre Lavieville, Jean-Marie Lebrun, Laurence Lemarre, Joëlle Maati, Christophe Madika, Olga Meurisse, Véronique Robiquet, Nicole Sion, Béatrice Thorrez, Jean-Pierre Thoof, Kaci Vanderriele, Alain Martel, Fernande Franquet, Serge Kalicki, Gérard Meseure, Pascal Bisiaux, Marcelle Odet, Christian Bourdon, René Huttin, Michèle Bearez, Annie Blanc-Deloffre.

UDAF : Pierre-Marie Lebrun

CPAM : Patrice Carre

- **Excusés** : Fernande FRANQUET, Muriel MALLART, Madeleine KESTEMAN, Pierre Delor, Fabienne Bouteman, Romuald Routier, Pauline Durieu, Daniel Gobelet, Myriam Catoir, Hervé Facon, Lucie Claeys.

Rapporteur : Bouchelit Masarine

■ Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du 20 mai 2020
- Préconisations de la Formation Spécialisée « Personnes Handicapées » quant à la gestion de la crise sanitaire COVID19, dans le Nord
- Avis sur le rapport d'activité 2019 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Suite de la crise sanitaire COVID19 par le Département
- Mise en œuvre d'actions dans le secteur de l'aide à domicile en lien avec la section titre IV
- Convention de partenariat avec les communes
- Informations sur le renouvellement des membres du CDCA
- Questions et informations diverses

Points traités	Informations, remarques, éléments de débats...	Interventions
<p>Introduction</p> <p>Validation du compte-rendu du 20 mai 2020</p> <p>Préconisations de la Formation spécialisée « Personnes Handicapées » quant à la gestion de la crise sanitaire COVID19, dans le Nord</p>	<p><i>Madame Geneviève Mannarino</i> ouvre la séance et précise que cette assemblée se déroule également en visio-conférence en raison de la situation sanitaire liée au COVID 19.</p> <p>→ Powerpoint en annexe 1 - pages 3</p> <p>→ Powerpoint – en annexe 2.</p> <p>La formation s’est réunie la semaine précédente avec comme sujet principal la gestion de la crise sanitaire, crise toujours en cours donc proposition de revenir avec une autre formation spécialisée.</p> <p>1^{er} constat : la crise sanitaire a révélé des manquements dans l’accompagnement des personnes en situation de handicap (des personnes sur liste d’attente sans solutions, l’augmentation des violences intrafamiliales, la déscolarisation des enfants en situation de handicap et leur isolement et la rupture des soins à domicile.</p> <p>Plan de création d’un dispositif afin de répondre aux situations sans réponse ou aux réponses inadaptées. Le constat est de dire que la crise sanitaire a révélé les manquements de la gestion de ce public. Il faut coordonner les actions des différents acteurs institutionnels. Le confinement généralisé a nui aux personnes handicapées et à leur entourage : laisser les EMS adopter leur organisation au contexte sanitaire, ne plus décider de la fermeture administrative des ESMS sous prétexte d’une pandémie. Les autorités se sont comportées comme des partenaires ce qui a été salué</p> <p>Arrivée d’un nouveau public dans les Unités Territoriales de Prévention et d’Actions Sociales (UTPAS) qui ne connaissent pas.</p>	<p>Le compte rendu est validé par les membres présents.</p> <p>La question de l’arrêt des soins à domicile a débouché sur des régressions (personnes âgées ou handicapées). Comment reconnaître les petites associations qui ont participé au soutien pendant cette crise.</p>

**Avis sur le rapport
d'activité 2019 de la
Maison
Départementale des
Personnes Handicapées**

→ **Powerpoint en annexe 1 pages 5 à 12**

L'ambition de développer de l'accueil multi canal mis en œuvre depuis 2019, a permis de diversifier les lieux d'accueils, l'accueil téléphonique via une plateforme, l'accueil numérique avec une augmentation + 2,4 % de dossiers depuis 2012 et une diminution de 10 % des demandes (sans demande générique), ainsi que la mutualisation des missions d'accueil. La numérisation et le développement de nouvelles formes d'accès est positif ce qui permet à un public plus large d'accéder aux démarches et à leurs droits.

**Après la crise sanitaire
COVID19 activités des
services
départementaux**

→ **Powerpoint en annexe 1 page 13**

Le maintien des activités par les UTPAS, la ligne téléphonique toujours ouverte pour répondre aux besoins des usagers.

Durant le confinement les évaluations de l'APA et de la PCH ont été réalisées par téléphone. Les visites à domicile ont repris progressivement.

Le Département a distribué du matériel de protection aux établissements ; une enquête est en cours pour connaître les stocks et les coûts.

**Mise en œuvre
d'actions dans le
secteur de l'aide à
domicile en lien avec la
section titre IV**

→ **Powerpoint en annexe 1 pages 15 et 16**

Le Département va soutenir les actions portant sur le regroupement et la mutualisation dans les SAAD, la mise en place de télégestion SPASAD et le déploiement GEIQ.

Un marché va être lancé pour des séances de soutien psychosocial individuel et collectif pour les aidants PSH.

Les projets portant sur la qualité de suivi au travail et la prévention des risques professionnels ainsi que la transformation organisationnelle sont en cours d'instruction et font être délibérée en commission fin septembre.

<p>Convention de partenariat avec les communes</p>	<p>→ Powerpoint en annexe 1 pages 17 et 18</p> <p>Rapport GUEDJ : Lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles pendant le confinement.</p> <p>Partenariat avec les communes, incitation à la l'inscription sur le registre canicule, activité de phoning, réponses favorables de petites communes 14 conventions signées qui vont passer sur une concrétisation.</p> <p>Pour des raisons de confidentialité, les listes des personnes bénéficiant d'aides MDPH ou APA ne peuvent pas être communiquées aux communes ce qui les empêchent de cibler les personnes vulnérables.</p>	<p>Une demande de simplification a été faite au niveau national, afin de pouvoir communiquer aux communes et CCAS les listes des usagers bénéficiaire d'une prestation a titre de la perte d'autonomie ou du handicap</p>
<p>Informations sur le renouvellement des membres du CDCA</p>	<p>→ Powerpoint en annexe 1 pages 19 et 20</p> <p>Les services du Département vont prochainement solliciter les différents organismes et institutions afin de procéder au renouvellement des membres du CDCA.</p>	<p>Pour la formation «Personnes Agées» : Monsieur Pierre De Beer sera suppléant de Monsieur Jean-Pierre Lavieville.</p>
<p>Mise en place de la Commission d'Information et de Sélection des Appels à (CISAP)</p>	<p>L'appel à projet concerne la création d'une pouponnière à caractère social dans le cadre de la protection de l'enfance.</p> <p>Les textes prévoient une représentation du CDCA au sein de cette commission. En conséquence, un appel à candidatures de « suppléants » a été réalisé par mail.</p>	<p>Pour la Formation «Personnes Handicapées» : Madame Béatrice Torrez sera suppléante de Monsieur Christian Hilaire.</p>

Questions et informations diverses	Le Département du Nord est repassé en zone rouge, les règles et recommandations par rapport aux manifestations ont été modifiés. <i>L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.</i>	
---	--	--

■ Validé le
